

## Un Pacte Anglican

# Ébauche préparée par le Groupe de Dessin du Pacte (CDG) janvier 2007

### 1. Préambule

*(psaume 127.1-2, Ezechiel 37.1-14, Marc 1.1, Jean 10.10; Romains 5.1-5, Ephésiens 4:1-16, Révélation 2-3)*

Nous, les églises de la Communion Anglicane, sous la souveraineté de Jésus Christ, convenons solennellement ensemble dans ces articles, de façon à proclamer plus effectivement dans nos contextes différents la Grace de Dieu révélée dans l'Évangile, d'offrir l'amour de Dieu en réponse aux besoins du monde, à maintenir l'unité dans l'Esprit dans le lien de paix, et de croître ensemble en tant que Communion universelle à la stature entière du Christ.

### 2. La Vie que Nous Partageons: Catholicité Commune, Apostolicité et Confession de Foi

*(Deutéronome 6.4-7, Lévitiques 19.9-10, Amos 5.14-15, Matthieu 25, 28.16-20, I Corinthiens 15.3-11, Philippiens 2.1-11, I Timothée 3:15-16, Hébreux 13.1-17)*

#### **Chaque Église membre, la Communion entière affirme:**

(1) qu'elle fait partie de l'Église sainte catholique et apostolique, qui adore le Dieu unique véritable, Père, Fils et Saint Esprit;

(2) qu'elle professe la foi qui est uniquement révélée dans les Écritures Saintes contenant toutes choses nécessaires pour le salut et étant la règle et la mesure suprême de la foi, et qui est énoncée dans la profession de foi catholique, invoquée par l'Église pour une nouvelle proclamation à chaque génération;

(3) qu'elle tient et administre dûment les deux sacrements ordonnés par le Christ lui-même - le Baptême et la Cène du Seigneur - desservies avec l'utilisation infaillible des mots d'institution du Christ, et des éléments conférés par lui;

(4) qu'elle participe à la mission apostolique du peuple entier de Dieu;

(5) que, sous la conduite de l'Esprit Saint, elle a porté témoignage à la vérité Chrétienne dans ses formulaires historiques, les trente-neuf Articles de Religion, le Livre de la Prière Commune de 1662, et la mise en ordre des Evêques, Prêtres, et Diacres<sup>1</sup>;

(6) notre fidélité envers cet héritage de foi comme inspiration et gouverne sous Dieu en apportant la grâce et la vérité du Christ à cette génération et en le faisant connaître à nos sociétés et nations.

<sup>1</sup> Ceci n'a pas pour but d'exclure d'autres livres de Prière Commune ni d'ordinaux dûment autorisés à l'utilisation à travers la Communion Anglicane, mais reconnaît la nature fondamentale du Livre de Prière Commune de 1662 dans la vie de la Communion.

### 3. Notre engagement à la Confession de la Foi

*(Deutéronome 30.11-14, Psaume 126, Marc 10.26-27, Luc 1.37, 46-55, Jean 8:32, 14:15-17, 1 Corinthiens 11.23-26, 2 Timothée 3:10-4:5;)*

### **En cherchant à être fidèles à Dieu dans leurs contextes variés, chaque Église s'engage à:**

- (1) soutenir et agir en continuation avec et selon la foi catholique et apostolique, son ordre et sa tradition, ses valeurs morales dérivées de la Bible et la vision de l'humanité reçue par et développée dans la communion des Églises membres;
- (2) rechercher en toutes choses à maintenir l'obligation solennelle de soutenir la communion Eucharistique, en accueillant les membres de toutes autres églises membres à prendre part à sa propre célébration, et en encourageant ses membres à participer à l'Eucharistie dans une église membre selon la discipline canonique de cette église hôte;
- (3) assurer que les textes bibliques sont maniés fidèlement, avec respect, de façon compréhensive et cohérente, essentiellement à travers l'enseignement et l'initiation des Evêques et des synodes, et en construisant sur notre meilleure érudition, en croyant que la révélation des écritures doit continuer à illuminer, à provoquer et à transformer les cultures, les structures et les façons de penser;
- (4) nourrir et à répondre à la souveraineté et au ministère prophétiques et fidèles à assister nos églises comme témoins courageux au pouvoir transformateur de l'Évangile dans le monde.
- (5) poursuivre un pèlerinage commun avec d'autres membres de la Communion à discerner la vérité, que des peuples de toutes les nations puissent vraiment être libres et recevoir la vie nouvelle et abondante dans le Seigneur Jésus Christ.

#### **4. La Vie que Nous Partageons avec les Autres: Notre Vocation Anglicane**

*(Jérémie 31.31-34, Ezékiel 36.22-28, Matthieu 28.16-20, Jean 17.20-24, 2 Corinthiens 8-9, Ephésiens 2:11-3-21, James 1.22-27)*

**Nous affirmons** que la Communion est un don de Dieu: que Son peuple de l'est à l'ouest, du nord au sud, puisse ensemble déclarer sa gloire et être un signe du Royaume de Dieu. Nous reconnaissons avec reconnaissance la providence gracieuse de Dieu étendue jusqu'à nous à travers les âges, nos origines dans l'Église non divisée, l'histoire riche de l'Église dans les Iles Britanniques particulièrement mise en forme par la Réformation, et notre croissance dans une communion globale à travers les initiatives variées de mission.

Tant que la Communion continue de se développer en une famille universelle d'églises interdépendantes, nous faisons aussi face à des challenges et des opportunités de mission à des niveaux locaux, régionaux et internationaux. Nous chérissons notre héritage de foi et de mission comme nous offrant des opportunités uniques pour la collaboration dans la mission, pour la découverte de la vie de l'évangile entier et pour la réconciliation et la mission partagée avec l'Église à travers le monde.

Les Églises membres reconnaissent que leur mission commune est une mission partagée avec d'autres églises et traditions qui ne sont pas parties à ce pacte. C'est avec tous les saints que nous comprendrons les dimensions les plus totales de l'amour rédempteur et infini du Christ.

**Nous nous engageons** à répondre à l'appel de Dieu à prendre part à sa mission guérissante et réconciliante pour notre monde béni mais brisé et souffrant, et, avec notre responsabilité mutuelle, à partager nos ressources spirituelles et matérielles issues de Dieu dans cette tâche.

Dans cette mission, qui est la Mission du Christ, **nous nous engageons**

1. à proclamer la Bonne Nouvelle du Royaume de Dieu
2. à enseigner, à baptiser et à nourrir les nouveaux croyants;
3. à répondre au besoin humain par un service d'amour;
4. à chercher à transformer les structures injustes de la société; et
5. à tâcher de sauvegarder l'intégrité de la création et à soutenir et à renouveler la vie de la terre.

## 5. Notre Unité et Vie Commune

*(Nombres 11.6-20, Luc 22.14-27, Actes 2.43-47, 4.32-35, 1. Corinthiens 11.23-26, 1 Pierre 4:7-11, 5:1-11)*

**Nous affirmons** l'épiscopat historique, adapté localement dans les méthodes de son administration aux besoins variés des nations et des peuples appelés de Dieu dans l'unité de son Église et le rôle central des évêques comme gardiens de la foi, dirigeants dans la mission, et comme signe visible d'unité.

**Nous affirmons** la place de quatre Instruments de Communion qui servent à discerner notre esprit dans les issues communes, et à entretenir nos interdépendances et responsabilités mutuelles dans le Christ. Tandis que chaque église membre ordonne et régit ses propres affaires à travers son propre système de gouvernement et de loi, et est donc décrite comme étant autonome, chaque église reconnaît que les églises membres de la Communion Anglicane sont liées ensemble, non pas juridiquement par une autorité législative ou exécutive, mais par le Saint Esprit qui nous appelle et nous permet de vivre dans une loyauté et un service mutuels.

De ces quatre Instruments de Communion, l'Archevêque de Cantorbéry - les Anglicans ayant été historiquement en communion avec son Siège - est accordé une primauté d'honneur et de respect comme premier parmi des égaux (*Primus inter pares*). Il appelle la Conférence de Lambeth, l'Assemblée des Primats, et est le Président du Conseil Consultatif des Églises.

La Conférence Lambeth, sous la présidence de l'Archevêque de Cantorbéry, en exprimant une collégialité épiscopale universelle, rassemble les évêques pour un concile commun, une consultation et un encouragement et sert d'instrument pour la préservation de la foi et de l'unité de la Communion.

L'Assemblée des Primats, présidée par l'Archevêque de Cantorbéry, se rassemble, pour soutien et conseil mutuels, gère les développements globaux et travaille en collaboration totale sur les sujets doctrinaux, moraux et pastoraux qui ont des conséquences à l'échelle de la Communion.

Le Conseil Consultatif Anglican est un corps représentatif d'évêques, de clergé et de laïcs des églises, qui coordonne les aspects de travail œcuménique et de mission Anglican internationaux.

## 6. Unité de la Communion

*(Néhémie 2.17, 18, Mt. 18.15-18, 1 Corinthiens 12, 2 Corinthiens 4.1-18, 13: 5-10, Galates 6.1-10)*

### Chaque église s'engage

- (1) dans les sujets essentiels de souci commun, à prendre garde au bien commun de la Communion dans l'exercice de son autonomie, et à soutenir le travail des Instruments de Communion avec les ressources spirituelles et matérielles qui lui sont disponibles.
- (2) à prendre son temps ouvertement et patiemment avec les débats théologiques et de discernement à écouter et à étudier les uns avec les autres de façon à comprendre la volonté de Dieu. De tels états et débats sont un aspect essentiel de la vie de l'Église tant qu'elle cherche à être nourrie par l'Esprit dans toute la vérité et à proclamer l'Évangile de nouveau à chaque génération. Certaines issues, qui sont perçues comme controversables ou nouvelles lorsqu'elles émergent, peuvent bien évoquer une compréhension plus profonde des implications de la révélation de Dieu à nous; d'autres peuvent se prouver être des distractions ou même des obstacles à la foi: toutes donc ont besoin d'être testées par le discernement partagé dans la vie de l'Église.
- (3) à rechercher avec les autres membres, à travers les conseils mixtes de l'Église, un esprit commun sur les sujets de souci essentiels, consistant avec les Écritures, les normes communes de loi, et la loi canonique de nos églises.
- (4) à prendre en compte le conseil de nos Instruments de Communion sur les sujets qui menacent l'unité de la Communion et l'efficacité de notre mission. Tandis que les Instruments de Communion n'ont aucune juridiction ni autorité exécutive dans nos Provinces, nous les reconnaissons en tant qu'organismes par lesquels notre vie commune dans le Christ est articulée et entretenue, et qui donc ont une autorité morale qui demande notre respect.
- (5) de rechercher la gouvernance des Instruments de Communion, dans les cas de dispute sérieuse parmi les églises qui ne peuvent être résolus par l'exhortation et la consultation mutuelles :
  1. en soumettant le sujet à l'Assemblée des Primats
  2. si les Primats croient que ce n'est pas un sujet pour lequel un esprit commun a été articulé, ils vont le rechercher avec les autres instruments et leurs conciles
  3. finalement, sur cette fondation, les Primats offriront gouvernance et direction.
- (6) Nous reconnaissons que, dans les circonstances les plus extrêmes, où les églises membres choisissent de ne pas remplir la substance du pacte tel qu'il est compris par les Conseils des Instruments de Communion, nous considérerons que de telles églises auront donc renoncé par elles –mêmes à la force et à l'acceptation du propos du pacte, et un processus de restauration et de renouveau sera requis afin de rétablir leur relation de pacte avec les autres églises membres.

## 7 Notre Déclaration

*(Psaumes 46,72.18, 19,150, Actes 10.34-44, 2Corinthiens 13.13, Jude 24-25)*

Avec joie et une ferme résolution, nous déclarons nos Église en tant que partenaires dans ce Pacte Anglican, nous déchargeant nous-mêmes pour un service fructueux et nous rapprochant nous-mêmes plus dans la vérité et l'amour du Christ, envers qui soit la gloire éternelle avec le Père et le Saint Esprit. Amen.